Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 24 juin 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **16 juin 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le vingt quatre juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean-Daniel DENNEMONT - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. Lucien RIVIERE - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme Liliane BARET - M. GRONDIN Jacki –Mme BETON Fernande

Absents : M. Vincent CLOTAGATIDE – Mme Colette CADERBY.

Procuration : M. Ricardot BADER a donné mandat à M. René MONDON – **M. Eric FERRERE** a donné mandat à M. Jacky GRONDIN – **M.Michel REMY** a donné mandat à Mme Fernande BETON.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Raphaël RIVIERE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8/ Eau potable
- Présentation du rapport annuel

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel afférent au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2010.

RAPPORT ANNUEL 2010

- Nature du service : exploitation par affermage
- Contrat en vigueur depuis le 1er/01/2010 pour une durée de 10 ans
- Société fermière : la CISE
- Nombre d'habitants : 10 503

I – Indicateurs techniques

Ressources totales :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
M3 produits	1 200 616	1 217 796	1 248 284	1 185 736	1 186 519	1 222 434
Evolution	+ 3.20 %	+ 1.43 %	+ 2.50 %	- 5.01 %	+ 0.06 %	+ 3.02 %

Détail des ressources

Ressources totales en m3 pour 2010		
Point de prélèvement	**Nature des ressources utilisées**	**Volume m3/an**
Cadet – Dussac – Fourcade	Eau de surface	162 920
Brûlé	Eau souterraine	50 395
Bananes	Eau de surface	207 065
Ruisseau	Eau de surface	263 507
La Moque et Lucas	Eau de surface	6 900
Bras Sec	Eau de surface	6 533
Azéma	Eau de surface	10 694
Sous total Ressources propres		708 014
Volume importé du Bras de Cilaos – Eau de surface		514 420
TOTAL RESSOURCES (Production + importation)		**1 222 434**

	2009	2010	Variation
Volume produit Volume importé Volume exporté vers St-Leu	738 339 448 180 29 755	708 014 514 420 17 772	- 4.10 % + 15.00 % - 40.27 %
Volume mis en distribution	**1 156 764**	**1 204 662**	**+ 4 %**

Consommation détaillée et nombre d'abonnés

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
M3 facturés clients	762 957	772 055	796 602	747 337	738 339	793 472
Volumes estimés	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Total M3 consommés	792 957	802 055	826 602	777 337	768 339	823 472
Evolution %	+ 4.09	+ 1.15	+ 3.06	- 5.96	- 1.15	+ 7.19
Nombre de clients	3 521	3 750	3 915	4 068	4 119	4 288
Evolution %	+ 6.06	+ 6,50	+ 4.4	+ 3.91	+ 1.24	+ 4.10
M3 consommés/clients/an	217	206	211	191	186	192

Nombre de branchements communaux : 47

Rendement du réseau

Le rendement du réseau est de 68.03 % en 2010 contre 71.95 % en 2009.

La longueur du réseau est de 87 092 ml :

- acier 14 486 ml
- fonte : 44 161 ml
- PVC : 17 615 ml
- polyéthylène : 10 456 ml

Données relatives à la qualité de l'eau

Le contrôle de la qualité de l'eau s'opère de deux façons : l'auto-contrôle par la société fermière et le contrôle par la DRASS.

1) L'auto-contrôle est assuré directement par les fontainiers qui disposent de trousses d'analyses permettant de mesurer le chlore libre, le chlore total et la turbidité en tout point du réseau soit chez le particulier, soit à la sortie des réservoirs.

Plus de 700 contrôles ont été réalisés par la société fermière. Cet auto-contrôle permet de vérifier le taux de désinfectant à la fois sur les sites de traitement ainsi que sur le réseau. Les non-conformités sont liées au dépassement de la norme de turbidité lors des épisodes pluvieux. Globalement, la qualité de l'eau est bonne. Le taux de conformité s'établit à 91.5 %.

2) Le contrôle par l'ARS

L'ARS assure des prélèvements ponctuels. Les analyses sont réalisées par le laboratoire départemental d'épidémiologie et d'hygiène du milieu.

Dans les cas des résultats non-conformes sur les eaux de production ou de distribution chez les particuliers, la société fermière, avisée immédiatement, intervient très rapidement pour rétablir les dosages ou prendre les dispositions nécessaires à une restriction voire une interruption de la distribution.

55 analyses microbiologiques et 59 analyses physico-chimiques ont été réalisées en 2010.

Les résultats des analyses montrent :
- un taux de conformité microbiologique de 98.2 %
- un taux de conformité physico-chimique de 93.2 %.

II – Les indicateurs financiers

a) Le prix de l'eau

- Modalités de la tarification en 2010

La tarification comprend la part fermière et la part communale. La part fermière se subdivise en deux parties :

- une part fixe
- une part proportionnelle au volume réellement consommé.

La tarification est effectuée par tranche soit :
• de 0 à 90 m3
• au-delà de 90 m3

Les volumes consommés sont constatés trimestriellement et il est procédé à 04 facturations par an avec 02 relevés des compteurs.

- Modalités d'évolution et de révision de cette tarification :

. Part communale :

Le montant de la surtaxe peut être révisé annuellement par délibération du conseil municipal. Son montant est de 0.4650 €. Au titre de l'année 2010, les recettes totales de surtaxes émises s'élèvent à 367 300 euros.

. Part fermière :

Les prix fixés par le délégataire font l'objet d'une révision deux fois par an :

- début du 1er trimestre
- début du 2nd trimestre

La recette annuelle facturée par le délégataire est de 614 873.83 €

a) Eléments relatifs au prix de l'eau :

Part délégataire au 31/12/2010

Tranches semestrielles	**Prix H.T.**
De 0 à 90 m3	0.3857 €/m3
Au-delà de 90 m3	0.7612€/m3
Partie fixe semestrielle	25.37 €

Part communale

Par m3 consommé	0.4650 €/m3

L'ensemble de ces éléments est soumis au taux de TVA de 2.10 %.

(voir présentation d'une facture type de 60 m3 et 120 m3).

b) Travaux :

- Réalisés en 2010 au chapitre 23 : 15 243.77 €
- Restes à réaliser 2010 : 91 799.00 €

Les travaux réalisés en 2010 par la Commune ont porté sur des mises en conformité de bouches incendies et sur un déplacement de réseau sur la rue des Hortensias.

Pour l'exercice 2011, il est prévu de consacrer des crédits à la poursuite des travaux d'amélioration et d'extension du réseau. Un marché est en cours d'exécution sur le Chemin Pavé. Le marché attribué à la SPIE CAPAG devrait démarrer en juillet 2011 (liste en annexe 2).

c) Tableau d'évolution de la dette au 1er janvier 2010 (voir annexe 3).

La présentation ci-annexée est faite par Service Public 2000 (missionné par la Commune pour assurer le contrôle du service affermé).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir débattu, prend acte du **rapport annuel 2010** du service de l'eau potable.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,